

Portail fiscal Harvest 2024

Sommaire

Présentation	3
Introduction	3
Comment valider votre télédéclaration ?	3
Première connexion au Portail fiscal et activation de votre compte	3
Connexion au Portail fiscal	6
Étape n°1 : Consulter la déclaration	7
Étape n°2 : Envoyer la déclaration	9
Historique des télédéclarations.....	9
Suivi de votre déclaration	10
Les étapes suivies par la déclaration	10
Notifications	10
Page de suivi des déclarations.....	11
Quelques conseils supplémentaires.....	14
Onglet Compte.....	14
Anticipez votre télédéclaration.....	14
Déclaration rejetée après la date limite	14
Rematérialisation de la déclaration dans le compte fiscal.....	15

Présentation

Introduction

Votre conseiller s'est chargé, via une application de l'éditeur de logiciels Harvest, de préparer la télédéclaration de votre impôt sur le revenu. Harvest est habilité à envoyer les déclarations au format EDI à l'administration fiscale (Partenaire EDI habilité par la DGFIP n°7500903). Ce guide vous décrit en quelques pages les opérations que vous devez effectuer pour valider et suivre votre télédéclaration.

Comment valider votre télédéclaration ?

Pour valider votre télédéclaration, il vous suffit de suivre les quelques étapes décrites ci-après.

Première connexion au Portail fiscal et activation de votre compte

Suite au dépôt de votre déclaration par votre conseiller sur le Portail fiscal, vous avez reçu un mail dans lequel figure un lien internet vous donnant accès au Portail fiscal.

Portail fiscal

Objet : Portail fiscal – Votre déclaration de revenus est en attente de validation

Bonjour,

Nous vous informons que votre conseiller a déposé à votre attention la déclaration fiscale suivante sur le Portail fiscal :

Nom du contribuable : Jean Dumont
Date du dépôt : 26/05/2018 à 19:42:14

Vous devez valider cette déclaration pour qu'elle soit transmise à l'administration fiscale.
Sans action de votre part, aucune déclaration ne sera envoyée.

Cliquez sur le lien suivant pour accéder à votre déclaration :

[Accéder maintenant](#)

Lors de votre première connexion, il vous sera demandé de choisir votre mot de passe.

Bien cordialement,

Assistance Clientèle Harvest - Portail fiscal

Pour joindre votre conseiller :
M. Conseiller
monconseiller@cabinet.fr
0102030405

En suivant ce lien, vous accédez à la **page d'activation de votre compte** sur le Portail fiscal.

Si le lien contenu dans le mail ne fonctionne pas, positionnez votre curseur au niveau du lien **Accéder maintenant**, faites un clic droit et sélectionnez **Copier l'adresse du lien**. Ouvrez ensuite une nouvelle fenêtre dans votre navigateur, faites un clic-droit et sélectionnez **Coller et aller**.

Portail fiscal

Bienvenue sur le Portail fiscal

Identifiant de connexion : 216193

Pour accéder à votre espace, veuillez saisir :

Numéro fiscal :

Mot de passe :

Robustesse du mot de passe : ■■■■■■■■

Confirmation :

i Votre conseiller a déposé à votre intention une déclaration que vous devez valider.

Pour activer votre espace personnel :

- Pensez à **noter votre identifiant de connexion** car il vous sera nécessaire pour vous connecter ultérieurement et suivre votre déclaration.
- Votre **numéro fiscal** vous est demandé par mesure de sécurité, afin de vérifier que vous êtes bien la personne autorisée à accéder à cet espace.
- Un email de confirmation d'activation de votre espace vous sera envoyé.

Un **identifiant de connexion** vous est attribué automatiquement. Notez-le car il vous sera indispensable pour vous connecter ultérieurement au Portail fiscal.

Renseignez votre **numéro fiscal**, puis le **mot de passe** de votre choix en sélectionnant un mot de passe "robuste" (comportant par exemple au moins 8 caractères avec au minimum un chiffre, un caractère majuscule et un symbole tel que le point-virgule...). Plus votre mot de passe est fort, plus l'indicateur affiche des barres colorées, de rouge (faible) à vert (fort). Cliquez ensuite sur le bouton **Connexion**.

Votre mot de passe n'est jamais communiqué à votre conseiller.

Vous recevez alors un **mail de confirmation d'activation** de votre compte.

Portail fiscal

Objet : Portail fiscal – Confirmation d'activation de votre compte

Bonjour,

Nous vous confirmons l'activation de votre compte sur le Portail fiscal.

Vous pouvez désormais vous connecter pour suivre l'évolution de votre déclaration fiscale à l'adresse suivante :

<https://portail-fiscal.harvest.fr/>

▶ Votre identifiant de connexion est : **216193**

Le mot de passe est celui que vous avez défini lors de votre première connexion.

Bien cordialement,

Assistance Clientèle Harvest - Portail fiscal

Pour joindre votre conseiller :

M. Conseiller

monconseiller@cabinet.fr

0102030405

Ce mail contient votre **identifiant de connexion** indispensable pour pouvoir vous connecter au Portail fiscal, nous vous conseillons de l'archiver afin de pouvoir le retrouver facilement si nécessaire.

Connexion au Portail fiscal

- Si vous venez d'activer votre compte (saisie du numéro fiscal, choix du mot de passe...), vous êtes immédiatement dirigé vers la **page d'accueil** de votre espace personnel.
- Si vous vous connectez ultérieurement au Portail fiscal, et pour toutes vos connexions une fois votre compte activé, vous devez vous identifier depuis la **page de connexion** au Portail fiscal :

Portail fiscal

Vous êtes conseiller

Le Portail fiscal vous permet d'envoyer en toute simplicité et de façon sécurisée les déclarations de revenus de vos clients.

Pour vous connecter :

- Vous êtes un utilisateur du logiciel **BIG**
 - Votre **identifiant de connexion** vous a été remis par mail lors de l'activation de votre compte.
 - Si vous avez oublié votre **mot de passe**, vous pouvez le réinitialiser en suivant [ce lien](#).
- Vous êtes un utilisateur du logiciel **ClickImpôts**

Vous êtes contribuable

Votre espace personnel vous permet de valider et envoyer la déclaration d'impôt sur le revenu préparée par votre conseiller.

Vous pouvez également suivre l'évolution de votre déclaration et vérifier son acceptation par l'administration fiscale.

Pour vous connecter, utilisez les identifiants proposés lors de l'activation de votre compte.

[Mot de passe oublié](#)

Connexion

Identifiant

Mot de passe

CONNEXION

Ce Portail fiscal est un nouveau service qu'Harvest met à la disposition des professionnels du Conseil pour accompagner leurs clients dans la télédéclaration de leurs revenus.


Harvest est un éditeur référent en matière d'édition de logiciels professionnels de calculs d'impôts et de gestion de patrimoine. La plupart des établissements bancaires en France et de nombreux Conseillers en gestion de patrimoine, Experts-comptables et avocats fiscalistes font confiance à Harvest depuis plus de 25 ans et travaillent au quotidien sur les versions professionnelles de ses logiciels.

Harvest est membre actif du SELF (Syndicat des Editeurs de Logiciels Fiscaux), organisme professionnel en relation permanente avec la DGFiP. Cette adhésion garantit la conformité du logiciel avec les normes édictées par l'administration fiscale. Harvest dispose de l'agrément de l'administration fiscale pour agir en tant que Partenaire EDI et l'ensemble de ses solutions logicielles sont attestées conformes par l'association Edificas.

[harvest.fr](#)

Partenaire EDI habilité par la DGFiP n°7500903

- Partenaire EDI habilité par la DGFiP n°7500903
- Attestation EDI-IR 2015.01.0386
- Attestation EDI-TDFC 2013.03.0329



Renseignez dans cette page votre **identifiant de connexion** contenu dans le mail de confirmation d'activation de votre compte et le **mot de passe** que vous avez défini lors de votre première connexion au Portail fiscal puis cliquez sur le bouton **Connexion**.

Vous accédez alors à la **page d'accueil** du Portail fiscal. Elle contient des informations relatives à l'état de fonctionnement du Portail fiscal et vous rappelle les dates essentielles pour l'envoi de votre déclaration. Elle peut également afficher des messages importants concernant la campagne fiscale.

Portail fiscal

Accueil Déclarations Compte

À noter

- **Déclarations IR (EDI-IR)**
La campagne de télédéclaration IR ouvrira le 24 avril 2019. La date limite de dépôt est fixée par l'administration au 4 juin 2019, quelle que soit la zone de résidence du contribuable.


État du portail

✓ Tous les services fonctionnent normalement.

Agenda

- 📅 24 avril 2019
Ouverture de la campagne EDI-IR (déclaration des revenus)
- 📅 4 juin 2019
Date limite de télédéclaration EDI-IR


Étape n°1 : Consulter la déclaration

1. Cliquez sur l'onglet **Déclarations**.
La première étape consiste à consulter l'ensemble de la déclaration afin de vous assurer que les informations sont conformes à vos attentes.
2. Dans l'encart **1 Consultation de la déclaration**, vous devez dérouler l'ensemble de la déclaration et de ses annexes à l'aide de l'ascenseur situé sur la droite de la fenêtre. Vous pouvez obtenir une édition PDF des informations en cliquant sur l'icône 

Il est important de procéder à cette vérification car toutes les informations présentées ici seront transmises à l'administration fiscale.

3. Cochez ensuite la case **J'ai pris connaissance du contenu de ma déclaration et des Conditions Générales d'Utilisation**.

Déclaration mise à votre disposition pour validation

 La déclaration ci-dessous a été préparée et déposée à votre intention par votre conseiller.
 Vous devez vérifier les informations qu'elle contient et les valider pour procéder à l'envoi de cette déclaration à l'administration fiscale.

BONTANT Christophe

En attente

N° fiscal/SIRET : 0154807988027

Déclaration mise à disposition le 16/05/2018 à 11:59

1 Consultation de la déclaration

Vous devez consulter l'ensemble des éléments qui vont être télédéclarés avant de procéder à l'envoi.



▼ 2042 - Situation de famille			
Situation de famille			Marié(e)
▼ 2042 - Traitements, salaires, prime pour l'emploi, pensions, rentes			
Déclarant 1 - Revenus d'activité	1AJ	100 000,00 €	
Déclarant 1 - Salaires exonérés étrangers : pays de provenance des revenus			FRANCE
Déclarant 2 - Salaires exonérés étrangers : pays de provenance des revenus			FRANCE
Déclarant 1 - Pensions exonérées de source étrangère : pays de provenance des revenus			FRANCE
Déclarant 2 - Pensions exonérées de source étrangère : pays de provenance des revenus			FRANCE
▼ 2042 - Revenus fonciers			
Régime réel - Déficit imputable sur les revenus fonciers	4BB	697 149,00 €	
Régime réel - Déficit imputable sur le revenu global	4BC	15 300,00 €	
Régime réel - Déficit fonciers antérieurs non encore imputés	4BD	145 000,00 €	

J'ai pris connaissance du contenu de ma déclaration et des [Conditions Générales d'Utilisation](#).

Étape n°2 : Envoyer la déclaration

1. Dans l'encart **2 Envoi de la déclaration**, cliquez sur le bouton radio correspondant à votre choix. En cas de refus de télédéclarer les informations, saisissez votre motif dans la zone située en-dessous.
2. Cliquez sur le bouton **Envoyer** ;
 - **en cas de validation** de votre part, la déclaration est envoyée à la DGFIP.
 - **en cas de refus**, la déclaration sera retournée à votre conseiller qui, à l'aide de votre motif de refus, effectuera les corrections nécessaires, et vous la remettra à disposition sur le Portail fiscal.

2 Envoi de la déclaration

Je valide les informations ci-dessus et procède à la télédéclaration.


Je refuse de télédéclarer les informations ci-dessus.

Motif du refus

ENVOYER

Historique des télédéclarations

Ici figurent les éventuels précédents dépôts. En les cliquant, vous pouvez connaître le détail des différentes étapes du processus de télédéclaration.

Historique des télédéclarations				
Déclarant	N° fiscal/SIRET	Date de dépôt	Type	Etat
BONTANT Christophe	0154807988027	16/05/2018 à 11:59	Test	 Rejetée

Veuillez noter que c'est toujours la dernière déclaration envoyée à la DGFIP qui sera prise en compte par cette dernière.

Suivi de votre déclaration

Vous pouvez également revenir à tout moment sur le Portail fiscal pour visualiser l'état d'avancement de votre déclaration.

Les étapes suivies par la déclaration

Une fois validée, votre déclaration passe par différentes étapes avant d'être acceptée par l'administration fiscale :

- **Le Portail fiscal vérifie que la déclaration est correctement constituée** et que certaines informations sont bien présentes (identité du redevable, numéro fiscal ...). Si aucune erreur n'est détectée, il redirige la déclaration vers la DGFIP. Si une erreur est présente, la déclaration est rejetée et un compte-rendu d'erreur est généré.
Cette étape peut prendre de quelques minutes à 2 heures.
- **La DGFIP reçoit la déclaration et effectue des contrôles** de contenu (reconnaissance du redevable, cohérence des informations transmises, année de perception des revenus, ...). Si aucune erreur n'est détectée, un compte rendu positif est émis et la déclaration est acceptée. Si une erreur survient, la déclaration est rejetée et un compte-rendu négatif est généré.
Cette étape peut prendre de 1 heure à 5 jours (engagement de délai maximum de l'administration).

Attention

Ces délais indicatifs sont vrais **à partir du moment où vous avez validé la déclaration.**

Notifications

Vous recevrez à l'adresse mail renseignée dans votre compte client **des notifications concernant l'état d'acceptation de votre** télédéclaration auprès de l'administration fiscale.

Vous recevrez un message :

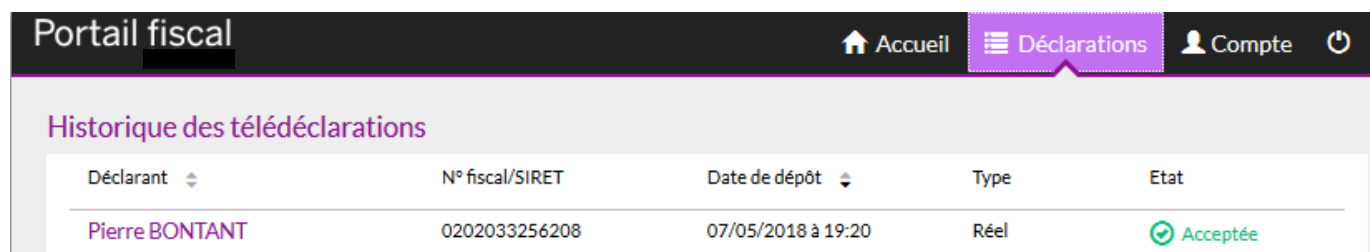
- lors de la confirmation du dépôt de votre déclaration à l'administration fiscale,
- en cas de rejet de votre déclaration par l'administration fiscale,
- en cas d'acceptation de la déclaration par l'administration fiscale.

Note

Votre conseiller recevra également ces messages.

Page de suivi des déclarations

Pour accéder à la liste et au suivi de vos déclarations, cliquez sur la page **Déclarations**.



The screenshot shows the 'Portail fiscal' interface. At the top, there is a navigation bar with 'Accueil', 'Déclarations', and 'Compte' options. Below this, the title 'Historique des télédéclarations' is displayed. A table lists the declaration history for 'Pierre BONTANT'.

Déclarant	N° fiscal/SIRET	Date de dépôt	Type	Etat
Pierre BONTANT	0202033256208	07/05/2018 à 19:20	Réel	Acceptée

Vous retrouvez les informations suivantes pour chaque déclaration :

- le nom du déclarant,
- le numéro fiscal,
- la date de dépôt,
- le type de déclaration (test ou réel),
- l'état d'avancement de la déclaration.

Zoom sur les états des déclarations

Voici la signification précise des différents états possibles :

- **En cours** : la déclaration a été déposée sur le Portail fiscal et est en cours de traitement. Cet état correspond généralement à la phase d'attente du retour de la DGFIP.
- **Acceptée** : la déclaration a été acceptée par la DGFIP qui a émis un accusé de réception positif. Le dossier est clos.
- **Rejetée** : la DGFIP a rejeté la déclaration. Il est nécessaire de corriger l'erreur et de déposer à nouveau.
- **En attente** : la déclaration a été déposée sur le Portail fiscal par le conseiller et est en attente de validation du contribuable.
- **Annulée** : la déclaration a été annulée (par le conseiller ou le contribuable) avant d'être envoyée à la DGFIP.

Détail d'une déclaration

Pour afficher le détail d'une déclaration, il vous suffit de cliquer sur celle-ci dans la liste de vos déclarations :

The screenshot shows the 'Portail fiscal' interface. At the top, there is a navigation bar with 'Accueil', 'Déclarations', and 'Compte'. The main heading is 'Détail d'une déclaration' with a 'Retour à la liste' link. The user's name 'BONTANT Christophe' is displayed, along with a 'Rejetée' status icon. Below this, the fiscal details are shown: 'N° fiscal : 0154807988027', 'Type de télédéclaration : Impôt sur le revenu', 'N° interchange DGFIP : 9100072081800', 'Période fiscale : du 01/01/2017 au 31/12/2017', and 'Déclaration de test : Oui'. A link 'Voir la déclaration déposée' is also present. A vertical timeline shows the declaration's progress: '16/05/2018 11:59' with a green checkmark for 'Dépôt de la déclaration'; '16/05/2018 14:51' with a green checkmark for 'Contrôle du portail'; '16/05/2018 14:51' with a green checkmark for 'Envoi à la DGFIP'; and '16/05/2018 14:51' with a red 'X' for 'Rejet de la DGFIP', with the note 'Veuillez rectifier cette déclaration'. At the bottom, a section titled 'Nombre de formulaires transmis' lists various forms with their counts: 'Salaires, pensions...' (1), 'Personnes du foyer' (3), 'Adresse' (3), 'Rev. fonciers' (1), 'Qualité Environnementale' (1), 'Inv. locatifs et forestiers' (1), '2044 : prop. rurales et urbaines' (2), '2044 : récapitulatif' (1), and '2042-RDEF' (1).

Vous retrouvez dans cette page les informations détaillées concernant votre déclaration.

Cet écran vous donne accès aux informations de suivi : vous savez exactement à quelle étape se trouve la déclaration. Chaque étape est présentée avec un horodatage précis permettant de retracer chronologiquement le cheminement de la déclaration.

- Une coche verte  signifie que l'étape a été passée avec succès.
- Au contraire, une croix rouge  indique qu'une erreur est survenue.

Voici la signification des principales étapes qui peuvent s'afficher :

- **Dépôt de la déclaration** : la déclaration a été correctement réceptionnée par le Portail fiscal.
- **Contrôle du portail** : la déclaration est analysée par le Portail fiscal et ne doit pas comporter d'erreur pour être ensuite envoyée à l'administration. Le résultat de cette vérification peut être positif ou négatif.
- **Envoi à la DGFIP** : la déclaration a passé le contrôle du Portail fiscal et a été envoyée à la DGFIP.
- **Réponse de la DGFIP** : la déclaration a été traitée par l'administration fiscale qui a envoyé un compte-rendu en retour. Ce retour peut être positif ou négatif.

Des états supplémentaires peuvent apparaître :

- **Mise à disposition de la déclaration** : indique que la déclaration a été déposée par votre conseiller et elle est en attente de votre validation.
- **Annulation par le conseiller** : la déclaration a été annulée par une action du conseiller avant que le contribuable ne la valide. Elle n'a donc jamais été envoyée à la DGFIP.
- **Annulation par le contribuable** : la déclaration a été annulée par vous. Elle n'a donc jamais été envoyée à la DGFIP.
- **Validation du contribuable** : la déclaration a été validée par vous et va donc être traitée par le Portail fiscal.

Vous pouvez retrouver le contenu exhaustif des éléments déclarés en cliquant sur le lien "**Voir la déclaration déposée**". Il s'agit des mêmes éléments que vous avez validés au moment du dépôt. Vous pouvez l'imprimer au format PDF.

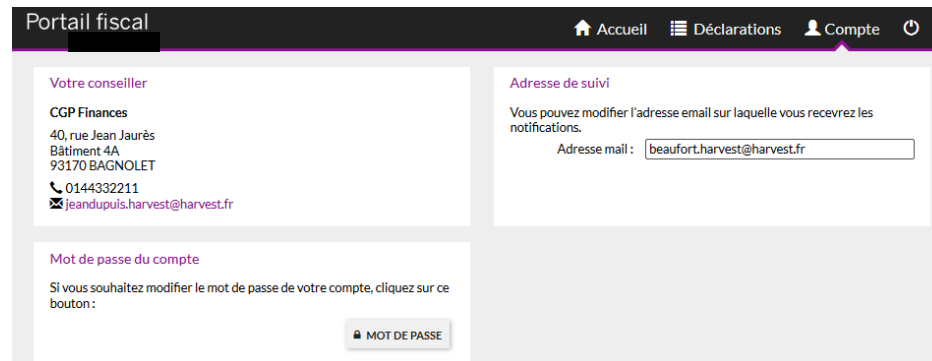
En bas de page, vous pouvez visualiser le nombre précis de formulaires transmis à la DGFIP. Attention, la structure des formulaires en format EDI n'est pas identique à celle des formulaires cerfa. Par exemple, vous retrouverez autant de formulaires "2042-I" qu'il y a de personnes dans le foyer fiscal, ou autant de formulaires "2044-PRU" que vous avez de propriétés rurales ou urbaines dans votre déclaration de revenus fonciers.

Vous pouvez quitter cette page en cliquant sur le lien "**Retour à la liste**" situé en haut à droite de la page ou bien en cliquant sur une autre page au niveau du bandeau supérieur.

Quelques conseils supplémentaires

Onglet Compte

Dans cette page, vous retrouvez les coordonnées de votre conseiller, vous avez également la possibilité de changer votre mot de passe, ainsi que l'adresse email sur laquelle vous souhaitez recevoir les notifications.



Portail fiscal

Accueil Déclarations Compte

Votre conseiller

CGP Finances
40, rue Jean Jaurès
Bâtiment 4A
93170 BAGNOLET
0144332211
jeandupuis.harvest@harvest.fr

Adresse de suivi

Vous pouvez modifier l'adresse email sur laquelle vous recevez les notifications.

Adresse mail :

Mot de passe du compte

Si vous souhaitez modifier le mot de passe de votre compte, cliquez sur ce bouton:

MOT DE PASSE

Anticipez votre télédéclaration

Il est important de ne pas attendre la dernière minute pour effectuer vos télédéclarations :

- Les infrastructures de la DGFIP sont fortement sollicitées lors des derniers jours précédant la date limite de dépôt, et les délais de réponses de la DGFIP peuvent s'allonger jusqu'à 5 jours.
- En contrôlant suffisamment tôt votre déclaration, vous pouvez vous assurer que vous n'êtes pas dans un cas d'exclusion de la télédéclaration qui vous obligerait à envoyer une déclaration papier.

Déclaration rejetée après la date limite

La réponse de la DGFIP peut intervenir entre 2 heures et 5 jours après votre dépôt. Si la date de dépôt est proche de la date limite de déclaration, vous pouvez recevoir cette réponse une fois la date limite dépassée. Dans ce cas, la DGFIP autorise à déposer une déclaration corrective dans les 5 jours à compter de la réception du rejet.

Par exemple, si la déclaration est envoyée le 3 juin, que la date limite est le 4 juin, et que la DGFIP rejette la déclaration le 8, vous aurez jusqu'au 13 juin pour la télédéclarer de nouveau après correction par votre conseiller.

Rapprochez-vous de votre conseiller si vous étiez dans ce cas.

Rematéralisation de la déclaration dans le compte fiscal

Dans le cas d'une télédéclaration des revenus réussie, la DGFIP fait apparaître dans votre compte fiscal (sur www.impots.gouv.fr) une restitution des éléments déclarés dans un fac-similé de déclaration au format PDF.

Cette rematéralisation est théoriquement faite dans les 10 jours suivant l'acceptation de la déclaration. Toutefois, en fonction des contraintes techniques propres à la DGFIP, il peut arriver que cette apparition soit retardée de plusieurs jours, voire plusieurs semaines.

Un retard d'apparition de la déclaration dans votre compte fiscal ne remet pas en cause la bonne réception par l'administration fiscale de la déclaration.

Le compte-rendu d'acceptation fourni par le portail fiscal fait foi et il est opposable à l'administration. La responsabilité de votre partenaire EDI s'arrête une fois la déclaration correctement réceptionnée par la DGFIP, qui est seule responsable des traitements ultérieurs effectués.

HARVEST

Smart solutions for smart wealth managers

harvest.fr

5 rue de la Baume - 75008 Paris